

encastrer, enchâsser, enter, river, riveter, sceller, souder, visser. *Assembler les pièces d'un meuble, etc.*; et par ext. *Assembler un meuble. V. Monter.* « *Assembler un pourpoint* » (MOL.). ♦ 4° Vieilli. Mettre des personnes ensemble. Faire se rencontrer. V. Réunir; associer, lier, unir. « *Heureux couple d'amants que le destin assemble* » (CORN.). Unir par une chose commune. V. Lier. « *Un même malheur aujourd'hui nous assemble* » (MOL.). ♦ Vx. Réunir en assemblée. *Assembler les députés. V. Convoquer, réunir.* ♦ 5° S'ASSEMBLER. v. pron. Vx. S'unir. PROV. Qui se ressemble s'assemble. ♦ Mod. Se réunir (en parlant d'un groupe). *La foule s'assemble sur la place pour voir le feu d'artifice.* ♦ Se réunir en assemblée (d'un corps). *Devant les chambres assemblées.* ♦ ANT. Séparer; désassembler, disjoindre, disloquer, éparpiller. — HOM. ASSEMBLÉ, assemblée.

**ASSEMBLEUR, EUSE** [asɑ̃blœr, œz]. n. (1281, « qui assemble »; de *assembler*). ♦ 1° Ouvrier, ouvrière qui assemble des pièces, (*Spécialt.*) qui réunit dans l'ordre les feuilles à relier ou à brocher. — N. f. Machine pour assembler les feuilles imprimées. ♦ 2° N. m. (v. 1965 de l'angl. *assemble language* « langage symbolique »). Inform. Programme écrit pour un ordinateur déterminé et destiné à traduire les instructions symboliques d'un langage d'assemblage (opérateurs, adresses) en langage machine.

**ASSENER** [asene]. v. tr.; conjug. lever (v. 1130; lat. *assignare* « assigner, attribuer »). ♦ 1° Donner (un coup violent, bien appliqué). V. Appliquer, frapper, porter. ♦ 2° Fig. Assener une réplique, une plaisanterie (lourde). « *La propagande assenée par les journaux et les ondes* » (COLETTE).

**ASSENTIMENT** [asɑ̃timɑ̃]. n. m. (XIV<sup>e</sup>; *assentiment*, fin XII<sup>e</sup>; anc. v. *assentir*, lat. *assentire* « donner son assentiment »). ♦ 1° Acte par lequel on acquiesce (expressément ou tacitement) à une opinion, une proposition. V. Acception, accord, acquiescement, adhésion, approbation, consentement. *Donner, refuser son assentiment à qqch. Demander, obtenir l'assentiment de qqn.* « *Il marquait son assentiment par de légers mouvements de tête* » (GIDE). ♦ 2° Adhésion de l'esprit. « *Donner mon assentiment aux observations fines et justes d'un auteur* » (ROUSS.). ♦ ANT. Désapprobation, désaveu, récusation.

**ASSOIR** [aswaʁ]. v. tr. : *j'assois, tu assois, il assoit* (ou littér. *j'assieds, tu assieds, il assied*), nous assoyons, vous assoyez (ou pop. nous assoyons, vous assoyez), ils assoient (ou assoient); *j'assoiais* (ou *j'assoiais*); *j'assis*; *j'assiérai* (ou *j'assoierai*); *assieds*, *assoies*, *assoiez* (ou pop. *assois*, *assoies*, *assoiez*); *que j'assoie* (ou *que j'assoie*) (inus.); *asseyant* (ou *asseyant*); *assis* (fin XI<sup>e</sup>; lat. pop. *\*assedere*, class. *assidere*. V. Seoir).

I. V. tr. ♦ 1° Mettre (qqn) dans la posture d'appui sur le derrière (sur un siège, etc.). *Assoir un enfant sur une chaise, sur le bord de son lit, contre un arbre, par terre.* V. Installer. *Je l'ai assis sur mes genoux.* V. Prendre. « *Il l'assoit* (pour assoit) *contre le talus* » (BERNANOS). ♦ 2° Littér. Poser sur sa base, établir solidement. *Assoir des fondations. Assoir une maison sur le roc.* ♦ (Abstrait) Fonder sur une base solide; rendre plus assuré, plus ferme, plus stable. V. Affermir. *Assoir le crédit public, son autorité.* — *Assoir son opinion sur des preuves, une théorie sur des faits.* V. Appuyer, fonder. ♦ 3° (v. 1250). *Assoir un impôt* : établir la base de l'imposition, en déterminer l'assiette.

II. ♦ 1° S'ASSOIR. v. pron. Se mettre sur son séant, sur un siège, etc. *S'assoire sur une chaise, un fauteuil, un coussin. S'assoire à califourchon, sur les talons.* V. Accroupir (s'). *S'assoire par terre. S'assoire à une table, s'attabler. Allez vous assoire.* « *Regarde, je viens seul m'assoire sur cette pierre* » (LAMART.). « *Elle s'est assise sur la descente de lit* » (GIDE). « *Le canard s'assied sur son derrière* » (CHATEAUB.). ♦ 2° Faire assoire (qqn) : le faire s'assoire; inviter à s'assoire. ♦ 3° Être assis. V. Assis.

♦ ANT. Lever, renverser. Lever (se).

**ASSERMENTÉ, ÉE** [asɛʁmɑ̃te]. adj. (1356; du v. *assermenter* (1188); de *a-* 1, et *serment*). Qui a prêté serment devant le tribunal. *Expert, témoin assermementé.* ♦ Hist. *Prêtres assermementés* (opposé à *insermentés*) : les prêtres qui avaient prêté le serment de fidélité à la constitution civile du clergé (1790).

**ASSERTION** [asɛʁsjɑ̃]. n. f. (1355; lat. *assertio*). Proposition que l'on avance et qu'on soutient comme vraie. V. Affirmation, thèse. *Assertion vraie ou fausse, gratuite, mensongère. Les faits ont corroboré, justifié, vérifié ses assertions.* V. Dire(s). Des « *assertions sans contrôle, et trop intéressées pour être accueillies de confiance* » (JAURÈS).

**ASSERTORIQUE** [asɛʁtɔʁik]. adj. (1853; all. *assertorisch*, du rad. de *assertion*). Philo. (Kant). Jugement assertorique, qui énonce une vérité de fait (et non une vérité nécessaire. V. Apodictique).

**ASSERVIR** [asɛʁviʁ]. v. tr. (1196; de *a-* 1, et *servi*; d'apr. *servir*). ♦ 1° Réduire à la servitude, à l'esclavage. V. Assujettir, dominer, enchaîner, subjuguier. *Asservir des hommes,*

*un pays.* « *Je combattrai quiconque prétendra asservir à un individu, comme à une masse d'individus, la liberté de l'homme* » (ST-EXUP.). ♦ 2° Maîtriser. *Asservir les éléments, les forces de la nature.* — *Asservir ses passions.* V. Dompter, dominer, juguler. Littér. et vieilli. *Être asservi à une passion, à qqn.* « *Et votre âme, à l'amour en esclavage asservie* » (RAC.). ♦ 3° S'ASSERVIR. v. pron. Se soumettre; devenir esclave, captif. « *Mon esprit impatient de toute espèce de joug ne peut s'asservir à la loi du moment* » (ROUSS.). ♦ 4° Sc. (1875). Relier par un dispositif d'asservissement. *Moteur électrique asservi.* ♦ ANT. Affranchir, délivrer, libérer.

**ASSERVISSANT, ANTE** [asɛʁvisɑ̃, ɑ̃t]. adj. (1835; de *asservir*). Qui asservit. *Emploi, travail asservissant. Être soumis à des règles asservissantes.* V. Assujettissant.

**ASSERVISSÉMENT** [asɛʁvismɑ̃]. n. m. (1443; de *asservir*). ♦ 1° Action d'asservir ou état de ce qui est asservi. *Tenir des hommes dans l'asservissement, sous la contrainte, le joug, la tyrannie de qqn.* V. Assujettissement, captivité, esclavage, servitude, soumission. *Un asservissement politique.* — Par ext. *Asservissement de la presse, des esprits, des consciences. Asservissement à la mode.* ♦ 2° Didact. (Cybern.). État d'une grandeur physique qui impose ses variations à une autre grandeur, sans être influencée par elle; relation entre ces deux grandeurs; dispositif basé sur cette relation. *Asservissement en chaîne. Dispositifs d'asservissement* (déclenchements, amplificateurs, tube électronique, etc.). V. Commande, régulation; servo-. ♦ ANT. Affranchissement, délivrance, émancipation, libération.

**ASSERVISSÉUR** [asɛʁvisœʁ]. n. m. (1828; de *asservir*). ♦ 1° Vx. Celui qui asservit. ♦ 2° Adj. Qui asservit. « *Le machinisme asservisseur* » (R. ROLLAND). ♦ 3° Sc. Dispositif d'asservissement. ♦ ANT. Libérateur.

**ASSESSÉUR** [asɛsœʁ]. n. m. (XIII<sup>e</sup>; lat. *assessor*, de *assidere* « être assis auprès de qqn »). Celui qui siège auprès de qqn, l'assiste dans ses fonctions ou le supplée en son absence. V. Adjoint, assistant. — Dr. Adjoint à un juge, à un magistrat. Appos. *Juge assesseur.*

**ASSETTE**. n. f. V. ASSEAU.

**ASSEZ** [asɛ]. adv. (fin XI<sup>e</sup>; « beaucoup »; lat. pop. *\*adsatis*, de *satis* « assez »).

I. En suffisance. V. Suffisamment. *Juste assez. Pas assez; trop peu. Plus qu'assez; trop.* ♦ 1° Avec un adjectif qu'il précède. « *Le ciel n'est-il pas assez vaste, cet amour n'est-il pas assez doux?* » (FLAUB.). « *Dans ce monde, il faut être un peu trop bon pour l'être assez* » (MARIVAUX). ♦ 2° Avec un adverbe, une locution adverbiale. *Assez longtemps. Vous êtes venu assez à temps* (ACAD.). *Assez rarement.* V. Plutôt. ♦ 3° Avec un verbe. *Je l'ai assez vu. Vous avez assez, bien assez travaillé.* — *C'est assez; c'est suffisant, il suffit. C'est assez de deux. C'est assez d'avoir à répondre de soi seul* (LA BRUY.). « *C'est assez que vous soyez averti* » (ACAD.). *C'est assez parlé; c'est assez parler. C'en est assez; n'en parlons plus, tenons-nous-en-là. En voilà assez sur ce chapitre.* Ellipt. et exclamat. *Assez! ça suffit.* ♦ 4° ASSEZ DE : suffisamment. *Il est tombé assez de pluie.* — (Avec un plur.) *Beaucoup de. Assez de gens méprisent le bien, mais peu savent le donner* (LA ROCHEFF.). *AVOIR ASSEZ DE* (qqch.). *Avez-vous assez d'argent? J'en ai assez. Il n'en a jamais assez. J'aurai assez de deux couvertures; cela me suffira, je m'en contenterai.* — *Avoir assez d'une chose; en être fatigué. J'en ai assez de ce roman* (Cf. pop. *J'en ai marre*). ♦ 5° (Dans tous les emplois précédents). ASSEZ... POUR marque le degré suffisant pour entraîner telle conséquence. *Il est bien assez intelligent pour elle.* — (Suivi d'un inf.) *Avoir assez de place pour écrire. Je t'en ai dit assez pour te tirer d'erreur* (RAC.). *Il est assez bête pour se laisser prendre.*

II. Marque une atténuation ou (emploi affectif) un renforcement. ♦ 1° Moyennement. V. Passablement, plutôt. *Elle est assez jolite. Cela paraît assez vraisemblable.* ♦ 2° Renforcement. *Me suis-je fait assez attraper! Est-il assez bête!* ♦ ANT. Insuffisamment, peu.

**ASSIBILATION** [asibilasjɑ̃]. n. f. (1877; du lat. *assibilare* « siffler en réponse »). Phonét. Développement d'une sifflante après certaines occlusives. Ex. : lat. *ceram* [k]; tseram [ts]; fr. *cire* [sir]. V. Palatalisation.

**ASSIDU, UE** [asidy]. adj. (XIII<sup>e</sup>; lat. *assiduus*, de *assidere* « être assis auprès »). ♦ 1° Qui est régulièrement présent là où il doit être. *Élève assidu. Employé assidu à son bureau.* V. Exact, ponctuel, régulier. ♦ Qui a une application soutenue. V. Appliqué. *Assidu à sa tâche. Les Juifs « à prier avec vous jour et nuit assidus »* (RAC.). ♦ 2° Qui est continuellement, fréquemment auprès de qqn. *Un médecin assidu auprès d'un malade. Un amoureux assidu auprès de sa belle* (V. Assiduité). ♦ 3° (Choses). V. Constant, diligent, soutenu, zélé. *Travail assidu. Soins assidus.* ♦ ANT. Inexact, irrégulier, négligent; interrompu, relâché.

**ASSIDUITÉ** [asidyte]. n. f. (XIII<sup>e</sup>; lat. *assiduitas*. V. Assidu). ♦ 1° Présence régulière en un lieu où l'on s'acquitte de ses obligations. *Assiduité d'un élève, d'un employé.* V.

Exactitude, ponctualité, régularité. — 1 constante, zèle. « *Son goût pour s'instruire l'étude* » (VOLT.). ♦ 2° Présence continuelle auprès de qqn. V. Fréquentation, visite. *Assiduité auprès d'un malade. « Après des assemblés des femmes, l'assiduité sera toujours le 7* » (MICHELET). *Fréquenter qqn, sa maison à 3<sup>e</sup> Plur.* Manifestation d'empressement auprès (souvent péj.). « *Il est des assiduités qu'un ne saurait tolérer* » (DUMAS fils). ♦ ANT. Irregularité, négligence. Interruption, relâchement.

**ASSIDÛMENT** [asidyɑ̃mɑ̃]. adv. (124 1115; de *assidu*). D'une manière assidue, r assiduité sans tâche, ses devoirs. *Fréquente personne, un lieu.* V. Continuellement, exac lement, régulièrement. ♦ ANT. Irrégulièreme

**ASSIÉGÉ, ÉE** [asjɛʒ]. adj. et n. (1564, Qui subit un siège. *Ville assiégée.* ♦ N. « *Le être obligés de leur demander grâce* » (M

**ASSIÉGÉANT, ANTE** [asjɛʒɑ̃, ɑ̃t]. aa de assiégé). Qui assiège. *Troupes assiégé assiégé).* ♦ N. *Repousser les assiégeants.* geant.

**ASSIÉGER** [asjɛʒ]. v. tr.; conjug. céder. *asseyer*, 1080; de *a-* 1, et *siège*). ♦ 1° Mettre Assiéger une ville, une forteresse. V. Ence Par ext. *Assiéger une armée, une population l'y tenir enfermé dans.* V. Assailir, cer rer; tenir enfermé dans. V. Assailir, cer encercler. *Les eaux, les flammes les assiégea* — (D'une masse de gens) Entourer; essayer V. Presser (se). « *Des civils, des militaire guichets* » (MART. du G.). « *Cette foule qui l'hôpital* » (DUHAM.). ♦ 3° Fig. et littér. fatiguer de ses assiduités, de ses sollicitat obséder, poursuivre. ♦ (Choses) Solliciter toutes les séductions qui entourent et assiégé mode » (MUSS.). *Les fléaux, les maux qui Accabler, assailir, tourmenter.* « *Ces pensée Jésus à sa sortie de Jérusalem* » (RENAN). V. Abandonner, lever (le siège). Délivrer, libérer.

**ASSIETTE** [asjɛt]. n. f. (1280, « assiet lat. pop. *\*assedita*, de *\*assedere*. V. Assieoir I. Vx ou emplois spéciaux. ♦ 1° Vx (XVI libre de qqn). « *Si l'homme n'était posé q son assiette serait beaucoup moins solid* ST-P.). ♦ Mod. Équilière, tenue du cavalie dans ; avoir une bonne assiette : bien n et vx. État d'esprit, dispositions habituelle acheva de le faire sortir de son assiette » (S normal, de son calme. Mod. (1798) Ne assiette : ne pas se sentir bien (physiqueme Vx (1402). Emplacement, situation (d'une équilière (d'un corps posé sur un autre) Assise, base. « *La scène entière s'impose avec une force et une solidité d'assiette* (TAINE). ♦ Mar. (1694) Équilière d'un : des tirants d'eau d'avant et d'arrière. ♦ Marin. ♦ 4° (1283). Dr. Base sur laquelle Assiette d'un impôt : matière assujettie à l en quantité et qualité. *Le cadastre déter l'impôt foncier.* — Biens sur lesquels port

II. Mod. et cour. (1507; du sens I : « s de placer les convives », XIV<sup>e</sup>). ♦ 1° Pièc viduelle servant à contenir des aliments (V de porcelaine. Assiette plate. Assiette et Belgique, assiette profonde). Assiette à (plus grande que la soucoupe\*). *Je vis « rangés au vaisselier »* (LOTI). « *Là-dessus dans son assiette et se mit à manger* » (D d'assiette. V. Pique-assiette. ♦ 2° Conte V. Assiettée. Une assiette de potage. ♦ assortiment de viandes froides, jambon L'assiette au beurre : place lucrative, sou

**ASSIETTÉE** [asjɛtɛ]. n. f. (1690; de contient ou peut contenir une assiette. « assiettée de soupe » (BARRÈS).

**ASSIGNABLE** [asjɛnabl(ə)]. adj. (11 Qui peut être assigné (à qqn, qqch.). « *Il assignable à la curiosité dans tout ce qui l* (STE-BEUVE).

**ASSIGNAT** [asjɛna]. n. m. (1465, « cons de assigner). Hist. (1789). Papier-mou Révolution qui était en principe assigné (à nationaux ».

**ASSIGNATION** [asjɛnasjɑ̃]. n. f. (12 de assignare. V. Assigner). ♦ 1° Dr. et fin qqch. à qqn pour sa part. V. Attribution.